



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iran

Question au Gouvernement n° 1496

Texte de la question

FRANÇAISE EMPRISONNÉE EN IRAN

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Debré. Monsieur le ministre des affaires étrangères et européennes, tout le monde sait que des élections présidentielles ont eu lieu en Iran. Ces élections, c'est le moins que l'on puisse dire, n'ont pas semblé parfaitement régulières. Elles ont entraîné des manifestations très dures du peuple iranien, qui s'est soulevé. Dans ces cas-là, le gouvernement prend deux positions extrêmes et totalement intolérables.

D'une part, il a coupé les communications vers l'extérieur et même vers l'intérieur du pays. Les réseaux Internet ont été coupés, ainsi que Twitter. Il n'a pas été possible à de nombreuses personnes qui le désiraient de communiquer vers l'extérieur.

Ces manifestations ont entraîné des morts, des blessés, des emprisonnements.

D'autre part, le gouvernement a accusé les pays extérieurs, en premier lieu le Royaume-Uni. Immédiatement, neuf Iraniens qui travaillaient à l'ambassade d'Angleterre, ont été interpellés.

La dernière victime du gouvernement iranien est une jeune fille française. Le 1er juillet dernier, cette jeune universitaire, qui travaillait depuis quelques mois à l'université de Téhéran, a été emprisonnée, alors qu'elle quittait le pays. L'espionnage est le motif de son emprisonnement. Elle était simplement lectrice et avait voulu, en participant et en assistant à ces manifestations, envoyer un courrier par Internet et peut-être des photos. Monsieur le ministre, comment la France va-t-elle agir pour faire en sorte que cette jeune femme, qui n'est pour rien dans ces manifestations et qui a été emprisonnée illégalement, puisse sortir de prison ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur Bernard Debré, je vous le confirme ; Clotilde Reiss, âgée de vingt-trois ans, a été arrêtée le 1er juillet. Depuis, elle a été accusée d'espionnage.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons protesté par l'intermédiaire de notre ambassadeur et de tous nos services.

Nous avons tenté de lui rendre visite. Nous l'avons simplement jointe au téléphone à trois reprises.

On l'accuse, comme vous l'avez souligné, d'avoir, alors qu'elle était lectrice de français à l'université d'Ispahan, suivi, contemplé des manifestations, qui étaient au vu de tous. Des centaines de milliers d'Iraniens défilaient dans les rues. Elle a pris quelques photos. Elle reconnaît les avoir envoyées sur Internet ainsi que quelques commentaires. En rien cette jeune fille, lectrice de français, travaillant officiellement depuis cinq mois en Iran et ayant accompli sa tâche, ne peut être accusée. Elle est entièrement innocente.

J'ai eu ce matin au téléphone M. Carl Bildt, ministre des affaires étrangères suédois. Il a assuré les Iraniens de l'entière solidarité des Vingt-sept, comme il le fit pour les agents locaux de l'ambassade britannique.

Demain, je l'espère, l'ambassadeur de France pourra visiter Clotilde Reiss. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir, avec les Européens, pour que cette jeune fille innocente retrouve au plus vite la liberté.

(Applaudissements sur divers bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1496

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 8 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 juillet 2009